

1. Coordonnées des intervenants**1.1. Déclarant(s)****Déclarant 1**

Vous êtes : Personne morale

Dénomination Le Logis Social de LiègeForme Juridique SCRL

légalement représentée par :

Mme Nom Christiaens Prénom StéphanieFonction Fonctionnaire dirigeantRue Rue des Alisiers Numéro 12 BoiteCode Postal 4032 Localité Chênée Pays BelgiqueTéléphone 04/344.89.11 FaxCourriel info@spi.be**Déclarant pour :** 1 - 1ch, 2 - 1ch, 12 - 1ch pmr, 13 - 1ch pmr, 20 - 3ch**1.2. Responsable(s) PEB****Responsable PEB 1**

Vous êtes : Personne morale

Numéro d'agrément PEB-00331Dénomination CSD Ingénieurs ConseilsForme Juridique SA

légalement représentée par :

Mr Nom Hautot Prénom ValentinFonction AssociéRue Avenue du Prince de Liège Numéro 72 BoiteCode Postal 5100 Localité Jambes Pays BelgiqueTéléphone FaxCourriel v.hautot@csdingenieurs.be**Responsable PEB pour :** Bâtiment C, Bâtiment B, Bâtiment A**1.3. Architecte(s)**

Architecte 1

Vous êtes : Personne morale

Dénomination Gérard-Lemaire & Associés

Forme Juridique SRL

légalement représentée par :

Mr Nom Gérard Prénom Philippe

Fonction Administrateur

Rue Rue Rouveroy Numéro 9 Boite

Code Postal 4000 Localité Liège Pays Belgique

Téléphone 04/221.26.23 Fax

Courriel info@gerard-lemaire.be

Architecte pour : Bâtiment C, Bâtiment B, Bâtiment A

2. Description du projet

2.1. Localisation des travaux

Adresse 1 :

Rue Rue Trou Louette Numéro 27 Boite _____
 Code Postal 4020 Localité Bressoux Pays Belgique

Références cadastrales 21ème Division Bressoux Section B n° 59N

Adresse du/des bâtiment(s) : Bâtiment C, Bâtiment B, Bâtiment A

2.2. Nature du projet et exigences applicables

Nature du projet

Période du permis Du 11/03/2021 au 30/04/2024

Nom du bâtiment	Nature des travaux	Critère invoqué
Bâtiment C	Travaux de rénovation importante	Surface rénovée supérieure à 25% de l'enveloppe existante
Bâtiment B	Travaux de rénovation importante	Surface rénovée supérieure à 25% de l'enveloppe existante
Bâtiment A	Travaux de rénovation importante	Surface rénovée supérieure à 25% de l'enveloppe existante

Exigences applicables

Bâtiment	Nom de l'unité	Destination de l'unité PEB	Exigences PEB à respecter conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/05/2014 et ses annexes			
			U/R	Ventil	Electr	
Bâtiment C	1 - 1ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R ✓	Ventil ✓ ¹	Electr -	
Bâtiment C	2 - 1ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R ✓	Ventil ✓ ¹	Electr -	
Bâtiment C	12 - 1ch pmr	Résidentielle (logement individuel)	U/R ✓	Ventil ✓ ¹	Electr -	
Bâtiment C	13 - 1ch pmr	Résidentielle (logement individuel)	U/R ✓	Ventil ✓ ¹	Electr -	
Bâtiment C	20 - 3ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R ✓	Ventil ✓ ¹	Electr -	
Bâtiment B	3 - 1ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R ✓	Ventil ✓ ¹	Electr -	
Bâtiment B	4 - 1ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R ✓	Ventil ✓ ¹	Electr -	
Bâtiment B	5 - 1ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R ✓	Ventil ✓ ¹	Electr -	
Bâtiment B	6 - 1ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R ✓	Ventil ✓ ¹	Electr -	
Bâtiment B	7 - 1ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R ✓	Ventil ✓ ¹	Electr -	

Bâtiment B	14 - 3ch pmr	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment B	15 - 4ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment B	16 - 4ch pmr	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment B	21 - 3ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment B	22 - 3ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment A	8 - 2ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment A	9 - 2ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment A	10 - 2ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment A	11 - 2ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment A	17 - 3ch pmr	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment A	18 - 4ch	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment A	19 - 4ch pmr	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment A	23 - 2ch pmr	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -
Bâtiment A	24 - 2ch pmr	Résidentielle (logement individuel)	U/R 	Ventil  ¹	Electr -

⁽¹⁾ Les exigences de ventilation hygiénique devront être satisfaites lors de la déclaration PEB finale.

3. Liste des documents à joindre

Le rapport PEB

qui reprend au minimum :

- le descriptif des mesures à mettre en oeuvre qui démontre que le projet pourra répondre aux exigences PEB ;
- l'estimation du résultat attendu du calcul de la performance énergétique du bâtiment.

Une copie de l'attestation ou du document permettant d'évaluer la pertinence de l'exception invoquée

Une copie de l'Arrêté ministériel relatif au(x) concept(s) innovant(s) utilisé(s) dans le projet.

Autre

Description de la pièce jointe :

Nombre TOTAL de documents joints

4. Déclarations sur l'honneur et signatures

Déclarant 1

Je soussigné(e), Christiaens Stéphanie

représentant légal pour : SCRL Le Logis Social de Liège

domicilié(e) / établi(e) Rue des Alisiers 12 à 4032 Chênée

assumant le rôle de : Déclarant

déclare avoir pris connaissance des exigences de Performance Énergétique et d'électromobilité et des sanctions applicables en cas de non respect de celles-ci, conformément à la réglementation en vigueur (Décret PEB du 28 novembre 2013 ; Arrêté PEB du GW du 15 mai 2014).

Date : 18 / 09 / 2023

Signature : _____

Responsable PEB 1

Je soussigné(e), Hautot Valentin

Numéro d'agrément : PEB-00331

représentant légal pour : SA CSD Ingénieurs Conseils

domicilié(e) / établi(e) Avenue du Prince de Liège 72 à 5100 Jambes

assumant le rôle de : Responsable PEB

déclare avoir pris connaissance des exigences de Performance Énergétique et d'électromobilité et des sanctions applicables en cas de non respect de celles-ci, conformément à la réglementation en vigueur (Décret PEB du 28 novembre 2013 ; Arrêté PEB du GW du 15 mai 2014).

Date : 18 / 09 / 2023

Signature : _____

Architecte 1

Je soussigné(e), Gérard Philippe

représentant légal pour : SRL Gérard-Lemaire & Associés

domicilié(e) / établi(e) Rue Rouveroy 9 à 4000 Liège

assumant le rôle de : Architecte

déclare avoir pris connaissance des exigences de Performance Énergétique et d'électromobilité et des sanctions applicables en cas de non respect de celles-ci, conformément à la réglementation en vigueur (Décret PEB du 28 novembre 2013 ; Arrêté PEB du GW du 15 mai 2014).

Date : 18 / 09 / 2023

Signature : _____

5. Protection de la vie privée

Comme le veut la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon :
Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.